



Texte original: Italien
Traduction non révisée

1ère Congrégation générale
2 octobre 2024

**PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES 10 GROUPES DE TRAVAIL
ÉTABLIS PAR LE PAPE FRANÇOIS**

Groupe 1

Sur certains aspects des relations entre les Églises orientales catholiques et l'Église latine (RdS 6)

THEME

Au cours des dernières décennies, de nombreux fidèles catholiques orientaux ont quitté leurs territoires historiques d'origine (Moyen-Orient, Ukraine, Caucase, Erythrée et Ethiopie, *etc.*). Ce processus s'est intensifié ces dernières années avec une émigration qui est également aujourd'hui affectée par divers facteurs, notamment les guerres, les troubles politiques et l'instabilité économique. De nombreuses situations et défis se sont ainsi créés au sein de la « diaspora » qui impliquent directement et de manière inédite les relations entre les Églises catholiques orientales et latines. Les Églises orientales catholiques ont demandé au Saint-Père d'ériger des circonscriptions ecclésiastiques propres dans les territoires de la diaspora. Cependant, l'immensité des territoires et la rareté de clergé ne parviennent pas à résoudre le problème.

Tout cela se déroule dans le contexte ecclésial caractérisé par le Concile Vatican II. Le décret *Orientalium Ecclesiarum* et d'autres documents ultérieurs, en premier lieu le Code des Canons des Églises Orientales, ainsi que de nombreux discours magistériels ordinaires des Pontifes sont unanimes à exhorter tous les orientaux de « *conserver leurs rites légitimes et leur discipline* » (*Orientalium Ecclesiarum*, n.6) en invitant toute la communauté ecclésiale à en protéger l'identité comme patrimoine constitutif et irremplaçable appartenant à l'Église catholique toute entière. Ainsi donc la responsabilité de ces fidèles incombe à l'épiscopat latin dans une mesure toujours plus importante. Cependant, dans le contexte actuel de la diaspora, la majorité des fidèles latins a encore du mal à comprendre et à accepter les différentes traditions rituelles. Pour de nombreux catholiques, en effet, et pas les seulement laïcs, la richesse de l'Église catholique offerte par la rencontre entre les traditions chrétiennes occidentales et orientales qui se distinguent dans la communion de nombreuses Églises *sui iuris*, reste inconnue. « Catholique » est souvent comprise, et de manière erronée, comme l'équivalent exclusif de « latin » ou « romain ».

Dans ce contexte plusieurs questions méritent d'être abordées avec attention. À titre d'exemple, on peut mentionner les demandes de « passages d'Églises », c'est-à-dire la « latinisation » des fidèles orientaux ; la concession du biritualisme aux prêtres orientaux souvent appelés à remplacer le clergé latin toujours moins nombreux et abandonnant de fait le ministère dans leurs Églises d'origine, étant même incardinés dans les diocèses où ils servent et par lesquels ils sont généreusement rémunérés ; les adaptations au rite latin pour entrer dans

la vie consacrée de ce rite ; les difficultés de l'intégration culturelle ; la nécessité d'une catéchèse spéciale adressée aux fidèles ; les questions liées au territoire, à la juridiction et à la mission des Eglises catholiques orientales.

Pour faciliter la compréhension et la résolution de ces problématiques, le Groupe 1 se propose d'examiner avec attention la question du soin pastoral des catholiques orientaux dans la diaspora, en particulier de ceux qui sont privés de leur Ordinaire propre.

Ce travail a pour but de nourrir la réflexion en vue d'un document du Saint-Siège confié aux soins du Dicastère pour les Eglises orientales que le Saint-Père adressera aux Evêques latins et contenant quelques lignes directrices sur ces aspects, selon ce que le Pape François a affirmé en s'adressant à ce même Dicastère dans son Discours du 27 juin dernier aux participants à l'Assemblée de la Réunion des Œuvres pour l'Aide aux Eglises Orientales (ROACO) : *« Aujourd'hui, de nombreux chrétiens d'Orient, peut-être plus que jamais auparavant, fuient les conflits ou migrent à la recherche de travail et de meilleures conditions de vie : beaucoup vivent donc en diaspora. Je sais que vous avez réfléchi à la pastorale des orientaux résidant hors de leur territoire. C'est un sujet actuel et important : certaines Eglises, en raison des migrations massives des dernières décennies, comptent la plupart de leurs fidèles en dehors de leur territoire traditionnel, où le soin pastoral est souvent limité par le manque de prêtres, d'infrastructures et de connaissances adéquates. Ainsi, ceux qui ont déjà dû quitter leur terre risquent de s'appauvrir également de leur identité religieuse ; et avec le passage des générations, le patrimoine spirituel oriental se perd, une richesse irremplaçable pour l'Eglise catholique. Je suis reconnaissant envers les diocèses latins qui accueillent les fidèles orientaux et respectent leurs traditions ; je les invite à prendre soin d'eux, afin que ces frères et sœurs puissent maintenir leurs rites vivants et solides. Et j'encourage le dicastère à travailler sur cet aspect, en définissant également des principes et des normes pour aider les pasteurs latins à soutenir les catholiques orientaux de la diaspora ».*

METHODOLOGIE

Le groupe, en vue d'organiser des réunions périodiques pour l'élaboration du document susmentionné et dans lequel seront tout d'abord mises en lumière les raisons pour lesquelles l'Eglise catholique considère comme indispensable la valorisation et la conservation du patrimoine et de l'identité rituelle des orientaux, a commencé le travail en prenant en considération différentes interrogations, articulées dans un questionnaire de 25 points auquel les membres ont été invités à répondre. Voici quelques-unes des questions posées : Que faut-il demander aux Evêques latins à l'égard des orientaux présents sur le territoire de leur diocèse et dépourvus de leur propre Hiérarque, ou pour aider un pasteur oriental qui a du mal à les rejoindre ? Quelles formes de collaboration sont possibles et opportunes dans un territoire où il y a plusieurs rites ? Quelle connaissance mutuelle a-t-on et comment peut-elle être améliorée ? Comment la réglementation canonique peut-elle être appliquée, approfondie ou améliorée pour favoriser le soin pastoral des catholiques orientaux dans la diaspora ? Quel est le rôle du Saint-Siège dans tout cela ?

Chaque membre du groupe a été invité à répondre au questionnaire avant le mois de septembre, ceci afin de procéder selon une modalité participative authentiquement synodale en vue de résoudre des thèmes difficiles et dont l'examen attentif exclut d'établir avec précision, au moment présent, les étapes et échéances d'un itinéraire qui, entamé dans le cadre du contexte synodal, sera poursuivi par le Dicastère pour les Eglises orientales.

De manière indicative, une fois les réponses au questionnaire collectées, classées et éventuellement complétées, le groupe se réunira et les différentes parties d'un premier projet

de document seront confiées à différents spécialistes. Le projet qui en résultera sera ensuite revu par le groupe lui-même. Une Assemblée plénière du Dicastère pour les Eglises orientales sera enfin convoquée afin d'examiner le texte et de définir la voie à suivre qui sera soumise au Saint-Père.